



Commission des finances

Bottens, le 27 septembre 2021

Au Conseil communal

De et à

1041 Bottens

Conseil communal de Bottens

**Rapport de la commission des finances statuant sur le Préavis Municipal 2021-18**

relatif à :

**Rémunération du Syndic et des membres de la Municipalité pour la législature 2021-2026.**

Madame, la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La commission des finances composée de MM David Bailly, Patrick Oyon, Frédéric Delacrausaz, s'est réunie le 6 septembre 2021 afin de débattre et de statuer sur le préavis cité en titre. Elle s'est entretenue le 13 septembre avec Laurent Imoberdorf, Syndic, lequel a répondu avec satisfaction aux différentes questions préalablement envoyées par écrit.

Il s'agit de :

1. Définir les indemnités fixes du Syndic et des Municipaux, des taux pour les indemnités horaire, demi-vacations et vacations.  
Selon la loi sur les communes, elle fixe les obligations de la Municipalité aux articles 2 et 3 ainsi que 41 à 45. De plus les articles 72 à 82 de ladite loi définissent les tâches spécifiques qui sont attribuées au Syndic.
2. De fixer son entrée en vigueur.

Chaque commune adopte un système de rémunération qui lui est propre. La Municipalité souhaite maintenir une indemnité fixe et un montant global pour les vacances, à répartir en fonction des heures passées à la gestion des différents dossiers et dicastères.

L'indemnité fixe annuelle du Syndic reste à CHF 16'500.-, celui d'un, d'une Municipal, Municipale, à CHF 12'650.- les indemnités horaire à CHF 30.-, les demi-vacations (1/2) journée) à CHF 150.-, et les vacances (1 journée) à CHF 280.-.

### Conclusions

Ceci étant exposé, la commission, à l'unanimité de ses membres, propose au Conseil communal de Bottens d'accepter le préavis 2021-18.tel que présenté

- 1 De valider les propositions de traitements et vacances de la Municipalité ;
- 2 De fixer son entrée en vigueur pour la nouvelle législature, soit au 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Les membres de la Commission des finances :



David Bailly, Président



Patrick Oyon, Membre



Hervé Pittet, Membre



Frédéric Delacrausaz, Rapporteur